

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neodisher SystemAct

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient subtilisine, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

agents de surface non ioniques

No. CAS	68439-51-0				
Concentration	>=	1	<	10	%

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Aquatic Chronic 3 H412

sodium cumenesulfonate

No. CAS 15763-76-5
No. EINECS 239-854-6
Numéro d'enregistrement 01-2119489411-37
Concentration ≥ 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Eye Irrit. 2 H319

2-phénoxyéthanol

No. CAS 122-99-6
No. EINECS 204-589-7
Numéro d'enregistrement 01-2119488943-21
Concentration ≥ 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302
Eye Dam. 1 H318
STOT SE 3 H335

subtilisine

No. CAS 9014-01-1
No. EINECS 232-752-2
Numéro d'enregistrement 01-2119480434-38
Concentration $\geq 0,1$ < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302 Voie d'exposition: orale
Skin Irrit. 2 H315
Eye Dam. 1 H318
Resp. Sens. 1 H334
STOT SE 3 H335
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 2 H411

alcools gras alcoylés

No. CAS 120313-48-6
Concentration $\geq 0,1$ < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Skin Irrit. 2 H315
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 3 H412

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement. Eliminer selon les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après 12 Des liquides non combustibles
TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

N'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière Liquide, limpide
Couleur incolore à jaunâtre
Odeur caractéristique

Point de fusion
Remarque non déterminé

Point de congélation
Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition
Remarque non déterminé

inflammabilité
évaluation Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion
Remarque Non applicable

Point d'éclair
Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité
Remarque Non applicable

température de décomposition
Remarque
Remarque non déterminé

valeur pH
Valeur 7,3
température 20 °C

Viscosité
Remarque non déterminé

solubilité(s)
Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
Remarque non déterminé

Pression de vapeur
Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative
Valeur 1,02 g/cm³
température 20 °C

Densité de vapeur relative
Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur
Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation
Remarque non déterminé

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

sodium cumenesulfonate

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	84/449, B.1 CEE		

2-phénoxyéthanol

Espèces	rat		
DL50		1850	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	guppy (<i>Poecilia reticulata</i>)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OCDE 203			

2-phénoxyéthanol

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)			
CL 50	220	à	460	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

alcools gras alcoylés

Espèces	cyprins dorés (<i>Leuciscus idus</i>)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	Daphnia magna			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

2-phénoxyéthanol

Espèces	Daphnia magna			
CE50	> 500			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

alcools gras alcoylés

Espèces	Daphnia magna			
CE50	0,1	à	1	mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

Toxicité pour les algues (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

2-phénoxyéthanol

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
ErC50	> 500			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

alcools gras alcoylés

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	0,1	à	1	mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

Toxicité pour les bactéries (Composants)

agents de surface non ioniques

Espèces	Pseudomonas putida			
CE 0	> 100			mg/l
méthode	OCDE 209			

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

agents de surface non ioniques

évaluation

Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 02	emballages en matières plastiques
---------------------	----------	-----------------------------------

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 2 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

neodisher SystemAct

Version: 6 / FR

remplace la version: 5 /
FR

Date de révision:
03.06.2022

Date d'impression
23.01.23

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT
un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
IBC: Intermediate Bulk Container
ASTM: American Society for Testing And Materials
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
WHO: World Health Organization
IMO: International Maritime Organization
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.